



Les conséquences d'une société civile lors un décès du gérant

Par **cycy12**, le **14/03/2013** à **07:16**

Bonjour,

Nous sommes 4 associés dans une société civile élevage de volailles en vue de vendre des oeufs et des poussins sur les marchés.

Mon père qui est décédé il y a plus 1 ans a été désigné gérant par l'assemble générale ordinaire. Mais les statuts ne contiennent aucune disposition particulière ni à propos des conséquences du décès d'un associés ,ni quant à la désignation des gérants . Malgré le décès ,l'activité sociale se poursuit entre nous les 3 frères déjà associés.

Moi le plus âgé je joue le rôle d'aîné et remplace mon père dans les faits à la direction de la société.

Je voulais savoir :

- les conséquences de la disparition de mon père , associé et gérant de la société.
- les conséquences de l'absence de gérant
- la contradiction entre l'objet civile et l'activité commerciale e la société
- les conditions de la transformation de la société civile en SARL.

Merci

Par **trichat**, le **14/03/2013** à **11:12**

Bonjour,

Avant de tenter une première réponse à toutes vos questions complexes -d'ailleurs vous en présentez les conséquences-, pourriez-vous préciser le type exact de société civile existante, car en matière d'exploitation agricole, il y en a, il me semble, plusieurs: GAEC, SCEA, EARL.

D'une manière générale, lorsque les statuts ne prévoient pas de dispositions particulières pour traiter une question, il faut se référer aux dispositions prévues par la loi.

A vous lire.